

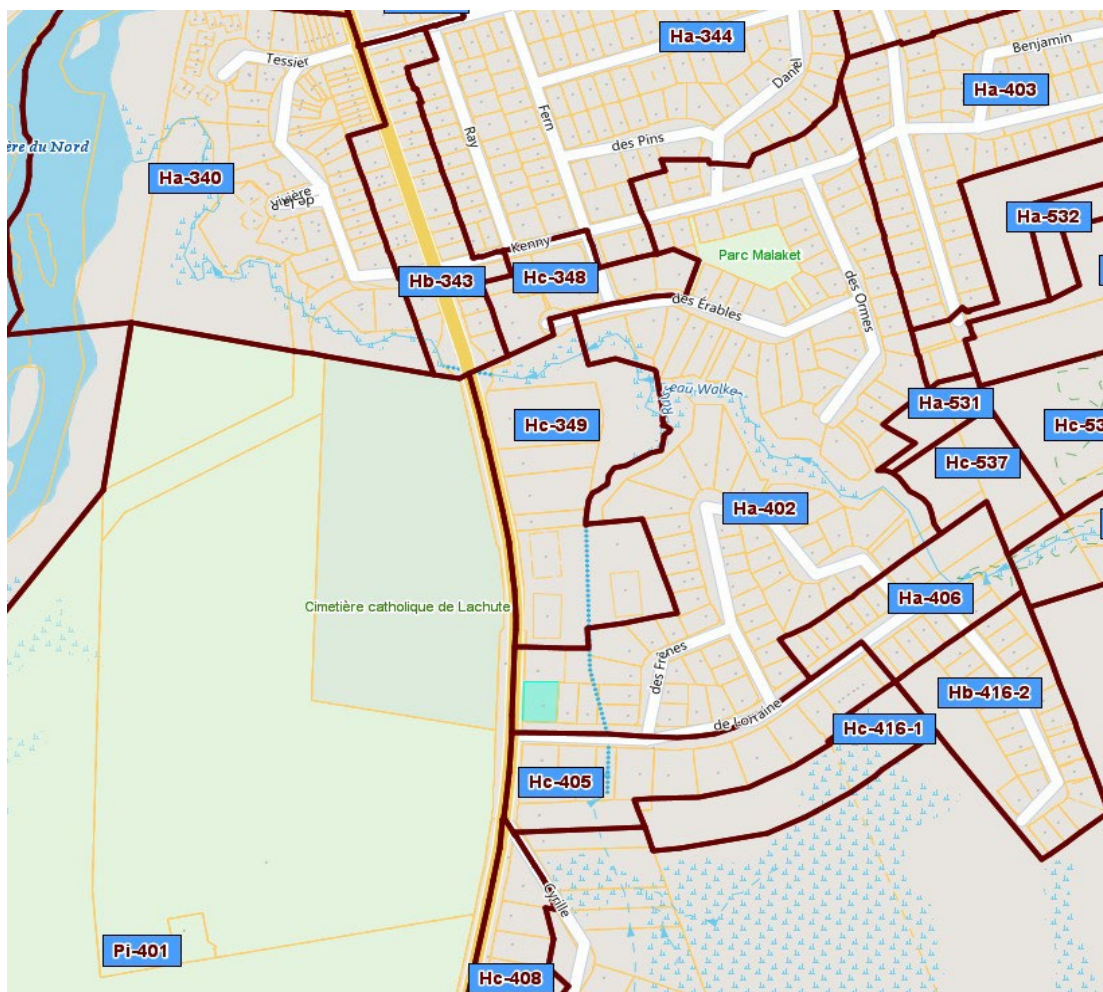
### Consultation publique

**Aux personnes intéressées par le projet de résolution numéro 285-08-2026 concernant une demande en vertu du Règlement numéro 2015-768 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026, a adopté le projet de résolution intitulé : « **Adoption du premier projet de résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI – zone Ha-402 – lot 3 037 443 du cadastre du Québec – 429, avenue d'Argenteuil** » et tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet vise la construction d'un bâtiment multifamilial de deux étages ayant une structure contigüe ainsi qu'un total de 5 unités d'habitation.

Les limites de la zone Ha-402 sont indiquées sur la carte ci-dessous :



Le projet contrevient aux éléments suivants :

- Les bâtiments multi-logements ne sont pas autorisés dans la zone Ha-402 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
- Les bâtiments ayant une structure contigüe ne sont pas autorisés dans la zone Ha-402 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
- Des plantations sont prévues dans le triangle de visibilité alors qu'il y est prohibé d'avoir tout obstacle d'une hauteur supérieure à 90 cm quant au niveau de la rue, tel que prévu à l'article 6.1.11 du Règlement de zonage numéro 2013-739.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de résolution numéro 285-08-2026 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution, y compris un plan à l'échelle de la zone concernée et des zones contigües, est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, durant les heures d'ouverture.

Le 10 août 2026  
(U-2026.40)

Me Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development resolution. For further information: 450 562-3781, extension 7211.*

Plan d'aménagement



Arrière



Façade



Façade 2

